

COMMUNE DE BASTELICA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 11 juin 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Ange Marie PORRI, demeurant à BASTELICA.
Né à BASTELICA le 9 août 1928.
Décédé à AJACCIO le 9 août 2020 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A BASTELICA (Corse du Sud)

Diverses parcelles de terre, cadastrées section AD lieudit VADINA numéros 238 pour 06 a 85 ca, 239 pour 06 a 35 ca, lieudit RAMATOJO n°218 pour 47 a 40 ca, lieudit ACQUA GROSSA n°262 pour 12 a 77 ca, B lieudit MINOCCHI MAJO numéros 176 pour 97 a 56 ca, 177 pour 02 ha 37 a 03 ca, lieudit VOLTA numéros 281 pour 20 ca, 282 pour 01 ha 08 a 20 ca, 283 pour 02 ha 30 a 85 ca, 284 pour 01 ha 15 a 14 ca, lieudit AGNALI numéros 285 pour 03 ha 12 a 55 ca, 286 pour 52 a 99 ca, lieudit AGNARDACCIA numéros 291 pour 04 ha 15 a 93 ca, 292 pour 51 a 00 ca, 293 pour 40 a 68 ca, 294 pour 37 a 65 ca, lieudit PINETTO numéros 303 pour 01 ha 55 a 78 ca, 304 pour 06 ha 56 a 17 ca, lieudit POGGIO numéros 412 pour 37 a 64 ca, 413 pour 42 a 92 ca, 414 pour 28 a 04 ca, lieudit SPELONCHELLE numéros 423 pour 49 a 90 ca, 424 pour 32 a 93 ca, 443 pour 97 a 55 ca, 444 pour 25 ca, 445 pour 15 a 07 ca, 446 pour 99 a 35 ca, 447 pour 19 a 06 ca, 448 pour 12 a 08 ca, 449 pour 02 ha 21 a 60 ca, 454 pour 23 a 50 ca, 455 pour 27 a 55 ca, B numéros 415 pour 01 ha 72 a 96 ca à prendre dans 03 ha 45 a 91 ca (Bien Non Délimité), 416 pour 06 a 09 ca à prendre dans 12 a 18 ca (BND), 417 pour 08 a 66 ca à prendre dans 17 a 32 ca (BND), 418 pour 06 a 24 ca à prendre dans 12 a 48 ca (BND), lieudit PICULIANO numéros 450 pour 01 ha 88 a 32 ca, 451 pour 01 ha 39 a 08 ca, 452 pour 10 a 58 ca, 453 pour 13 a 38 ca, section D lieudit CATERO numéros 106 pour 27 a 01 ca, 107 pour 14 a 20 ca, 108 pour 16 a 39 ca, section G lieudit ERBAJOLO numéros 26 pour 23 a 00 ca, 27 pour 48 a 50 ca, 28 pour 20 a 70 ca, 29 pour 26 a 80 ca, 31 pour 01 ha 55 a 90 ca, 113 pour 60 a 40 ca, lieudit MORELLA n°560 pour 47 a 50 ca à prendre dans 03 ha 80 a 00 ca (BND), section H lieudit FOATA numéros 24 pour 19 a 20 ca, 27 pour 35 a 90 ca, section H lieudit MUGLIARELLA n°330 pour 30 a 00 ca, lieudit GUGLIEMO ET VARUTO n°361 pour 10 a 40 ca, section A lieudit CAPPANELLA numéros 218 pour 01 ha 60 a 80 ca à prendre dans 09 ha 64 a 90 ca (BND), 219 pour 15 a 72 ca à prendre dans 94 a 40 ca (BND), B lieudit FONTANA DELLA VOLTA numéros 295 pour 42 a 32 ca à prendre dans 03 ha 80 a 87 ca (BND), 296 pour 11 a 20 ca à prendre dans 01 ha 00 a 80 ca (BND) ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI